

DEPARTEMENT
DU NORD

COMMUNAUTE
DE
COMMUNES



Envoyé en préfecture le 04/04/2019
Reçu en préfecture le 04/04/2019
Affiché le 5/4/2019 SLO
ID : 059-245900758-20190328-2019_03_28_57-DE

Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 28 mars 2019 à 19h00

Le 28 mars 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(es) : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M. Claude Beve, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, M. Joël Duyck, Mme Marie-Angèle Delommez, M Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, M. Pierre-Luc Ravet.

Avaient procuration : M. Jacques Hurlus, procuration à M Philippe Brouteele
Mme Agnès Grammont, procuration à M. Pierre-Luc Ravet
Mme Catherine Goedgebuer procuration à M Jean-Michel Laroye
Mme Anne Decoster, procuration à M. Jean-Claude Thorez
Mme Bénédicte Brouard procuration à Mme Anne Hiel

Etaient absentes : Mme Sophie Caron
Mme Nathalie Debaisieux

Etaient excusés : Mme Anna Di Penta
M. Jacques Parent

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Didelot

Développement économique : Aide aux très petites entreprises (dispositif 2018) – Versement d'une aide à l'EURL Nord Partenaire sur la commune de Merville

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la délibération du 1^{er} février 2018 du conseil communautaire relative à l'instauration d'une aide financière destinée à la création ou reprise des très petites entreprises sur le territoire de la CCFL ;

Vu la délibération du Conseil Régional des Hauts de France en date du 1^{er} février 2018 approuvant la signature d'une convention de partenariat entre le Conseil Régional des Hauts de France et la CCFL sur le financement des aides économiques ;

Considérant la convention de partenariat relative à la participation de la Communauté de Communes Flandre Lys au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région des Hauts de France signée le 13 mars 2018.

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par l'EURL Nord Partenaire, créée le 22 octobre 2018. Cette entreprise, dirigée par Monsieur André URQUIJO, propose du conseil en développement auprès des TPE et PME.

L'entreprise a présenté un devis qui pourrait être pris en compte dans l'octroi de la subvention :

	Montant HT
Droits d'entrée	21 200,00 €
Formation Direction commerciale	4 500,00 €
TOTAL	25 700,00 €

L'aide de la CCFL a été fixée à 25 % du montant des investissements éligibles (investissements à usage exclusif de l'activité professionnelle). L'aide sera au maximum de 5 000 €.

Après avis favorables de la commission et du Bureau, il est proposé au Conseil d' :

- ACCORDER une subvention de 5 000 € maximum à l'EURL Nord Partenaire sur présentation des factures acquittées correspondantes au devis présentés pour l'instruction du dossier.
- AUTORISER la signature d'une convention entre la l'EURL Nord Partenaire et la CCFL détaillant les modalités d'octroi de la subvention
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX

